Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215600222-20261110-D_2026_1011_13-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2026_1011_13

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six
Le mardi 10 novembre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Conseil Municipal : séance du 10 novembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15
Convocation et affichage : 06 novembre 2026
Présents : Guillaume GRANNEC, Jean-Claude SITRUK, Céline DANIBO, Nadine OLSZER, Jean-Jacques PEYRE, Pascal FRIBOURG, Nolwenn GUÉNÉDAL, Guillaume BRULÉ, Chloé LEFRANC, Marianne DANO.
Absents excusés : Liza HERISSON (pouvoir à), Elodie DECOURCHELLE (pouvoir à Pascal FRIBOURG), Yannick LE NOCHER (donne pouvoir à Céline DANIBO), Laurent CAHET (pouvoir à Nolwenn GUÉNÉDAL), Mathieu BRINDEAU (pouvoir à Jean-Claude SITRUK).
Secrétaire de séance : Nolwenn GUÉNÉDAL

Recensement de la population : partenariat avec la poste

Monsieur Le maire informe que la commune réalisera son recensement de la population du 21 janvier 2027 au 20 février 2027, en partenariat avec l'INSEE.
Le recensement permet de connaitre la population officielle de la commune et ses caractéristiques.
La poste a proposé ses prestations à la commune pour réaliser cette campagne de recensement 2027, pour un montant de 12 400 € HT
Ce partenariat présente l'avantage pour la commune notamment en matière de recrutements des agents recenseurs, de suivi des opérations, de gestion administrative des contrats et de remplacement en cas d'absence.
Monsieur Le Maire précise qu'un des agents de la poste qui distribue habituellement le courrier devrait assurer cette mission d'agent recenseur ; sa connaissance du territoire et de ses habitants constitue un atout pour le bon déroulement de cette mission.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :
-D'approuver le recours aux services de la Poste pour assurer les opérations de recensement de la population en 2027, pour un montant de 12 400 € HT
-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Poste ainsi, que tout document afférent à cette mission.

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
Nolwenn GUÉNÉDAL

Fait à BRANDIVY, le 19 novembre 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE BRANDIVY 56390 MORBIHAN

Guillaume GRANNEC

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.